

Café Ethique n°1



COMPTE-RENDU CAFE ETHIQUE N°1 : « La France est-elle corrompue ? »

Mardi 17 septembre, 12h30

Intervenants :

Daniel Lebègue, responsable de la filière française de l'ONG
Transparency International

Markus Gerstner, financier et travaille pour PriceWaterHouseCoopers
Audit

Daniel Lebègue prend la parole en premier.

Jusqu'à l'âge de soixante ans, Daniel Lebègue a mené une carrière professionnelle riche, notamment en tant que banquier (dans le monde public), puis a décidé de s'investir dans le monde associatif, et a alors rejoint Transparency International, et sa branche française. Cette ONG a été créée il y a vingt ans par Peter Eigen, qui était alors vice-président de la banque mondiale, et a choisi de s'en retirer car il n'acceptait pas sa complaisance vis à vis de la corruption. Aujourd'hui, le président est péruvien, et la vice-présidente russe, ce qui souligne la présence internationale de l'ONG. Daniel Lebègue est responsable de la section française de Transparency International depuis 10 ans. Les rôles de cette ONG sont multiples :

- Lutter contre la corruption sous toutes ses formes.

M. Lebègue définit alors la corruption comme le fait d'utiliser un mandat afin d'en tirer des bénéfices personnels.

- Lutter contre le blanchiment d'argent issu d'activités criminelles.
- Lutter contre la fraude fiscale et les paradis fiscaux
- Lutter contre le détournement d'argent public. *Ainsi, Transparency a porté plainte au pénal contre trois chefs d'États africains, qui se sont constitués d'énormes patrimoines privés en détournant l'argent public de leur pays. (Gabon, Guinée éq., ?). On pourrait imaginer qu'ils sont soumis à une immunité diplomatique internationale, mais Transparency a gagné tous ses procès devant les tribunaux français (immeubles à Paris → justice française)*
- Promouvoir la transparence, l'intégrité et la démocratie participative.

M. Lebègue croit fermement au rôle des citoyens, des ONG, des associations dans la vie publique. Il rappelle que l'engagement des citoyens dans la vie publique est le quatrième pilier républicain français (c'est même dans le troisième amendement de la constitution américaine). En France, celui-ci a été oublié après la révolution, et n'a été pleinement réintroduit que par la loi de 1901.

Pour parvenir à ses objectifs, Transparency dispose de plusieurs outils, qui sont :

- Le plaidoyer, utilisé dans le but de convaincre les États, les parlementaires, les entreprises à lutter contre la corruption
- L'éducation des citoyens, par le biais d'indices, de baromètres, et notamment grâce à l'indice CPI (Corruption Perceptions Index) créé par Transparency pour classer les États selon leur niveau de corruption ressenti.
- Protéger les victimes, les témoins, les lanceurs d'alertes. M. Lebègue expliquera plus tard dans la conférence qu'aux États Unis, 9/10 des salariés ayant révélé des délits de corruption au sein d'une entreprise à leur hiérarchie ont été licenciés dans l'année suivante.
- Apporter des moyens au citoyens

Pour cela, un bon niveau d'expertise est requis, afin de pouvoir traiter avec les différents interlocuteurs de l'ONG. De plus, ceux qui s'investissent pour l'ONG ne perçoivent pas de rémunérations, ce qui permet à l'ONG d'obtenir la confiance des citoyens (les baromètres montrent que lorsque l'on demande aux citoyens de classer les personnes ou organismes à qui ils attribuent leur confiance, les ONG sont en tête et les responsables politiques en queue de peloton).

Alors, la France est-elle un pays corrompu ? NON

Même si les Français pensent le contraire. Des baromètres ont montré que 70% des Français répondent oui à cette question. Lorsqu'on leur répond si les responsables politiques servent l'intérêt général, ils sont 80% à répondre non, et lorsque la question concerne le fonctionnement de notre démocratie, ils sont 80% à déclarer qu'elle fonctionne mal. Il y a ainsi une crise de confiance, terrible d'après M.Lebègue, et qui correspond à du jamais vu depuis 30 ans. De plus, l'image de la France à l'étranger n'est pas très bonne, certaines affaires politico-financières font le tour du monde, mettant en cause d'anciens présidents, ou encore des ministres comme les affaires Cahuzac ou Thévenoud. L'affaire Bygmalion montre même que la campagne présidentielle d'un président sortant a été truffée de comptes irréguliers.

Alors, pourquoi M.Lebègue déclare-t-il que la France n'est pas corrompue ?

1°) D'abord, rares sont les responsables politiques ou les magistrats qui s'enrichissent au cours de leur mandat (c'est beaucoup plus courant dans d'autres pays, comme aux États-Unis, M.Lebègue fait notamment référence à un ouvrage concernant les Congressmen à Washington).

2°) De plus, les services publics français ne sont pas corrompus. Il n'y a pas en France de bakchich à donner à la police, à l'hôpital, pour l'éducation. Si cela peut exister, c'est très rare.

3°) Enfin, les règles françaises en matière de corruption ne sont pas laxistes, depuis 20 ans, 12 lois anti-corruption ont été votées. La France est d'ailleurs le seul pays d'Europe, et l'un des rares pays au monde, où les entreprises ne peuvent pas financer de campagnes électorales.

Pourquoi l'impression laissée est parfois différente ?

1°) Parce qu'il existe en France un réel manque de transparence dans la vie publique. Ainsi, il y a vingt ans, aucune rémunération de chef d'entreprise, que ce soit du monde public ou privé, n'était connue. Aujourd'hui c'est différent. On vient d'ailleurs d'adopter une loi, qui impose à 3000 acteurs publics de déclarer leurs intérêts privés, d'assurer la transparence de leurs revenus et de leur patrimoine (pour y avoir accès, un citoyen doit toutefois se rendre en préfecture, avec interdiction d'en parler ensuite. Pour M.Lebègue, c'est simplement ridicule !)

2°) Parce que les conflits d'intérêts sont trop nombreux, et là aussi, peu transparents (certains responsables cumulant par ailleurs jusqu'à trois mandats exécutifs locaux)

3°) Parce qu'il y a une perte de crédit de la parole publique, issue d'un écart entre ce que les responsables disent et ce qu'ils font.

4°) Parce que la démocratie n'est pas assez participative. C'est un axe d'action de Transparency.

Markus Gerstner prend à son tour la parole.

Il est financier et travaille pour PriceWaterHouseCoopers Audit. Toutefois, il mène aussi une activité de chercheur, et a travaillé pour son master sur la corruption, notamment suite à une affaire chez Siemens en 2007. Cette entreprise ayant par la suite déclaré mettre en place un système interne de lutte contre la corruption, il s'est interrogé sur les bonnes pratiques à mettre en place contre la corruption, sur leur efficacité, et a comparé les situations respectives de l'Allemagne et de la France. Si l'Allemagne est globalement dix places derrière la France dans l'index publié par Transparency, qu'en est-il pour les entreprises ? Il a ainsi remarqué que le meilleur moyen de lutte était une interdiction claire, émanant de la direction, concernant ces pratiques, et le refus de marchés à court terme pour privilégier une stratégie éthique peut être plus efficace à long terme. Ainsi, l'Allemagne semble cette fois légèrement devant la France, en tout cas dans la communication que font les entreprises sur ce sujet. On remarque une uniformité en France, même si Michelin et St-Gobain se distinguent en bien, alors qu'en Allemagne certaines entreprises communiquent beaucoup, comme Siemens notamment, et d'autres peu. On peut ainsi noter que certains progrès sont récents, notamment législativement, puisque jusqu'en 2000 (juin 2000 note M.Lebègue) en France et 2001 en Allemagne, il n'était pas interdit de corrompre des agents publics étrangers. Au cours des questions posées par les élèves, M.Gerstner intervient pour expliquer en quoi la corruption est un mal. Au delà des aspects éthiques, celle-ci freine le développement des pays en voie de développement et occasionne d'énormes surcoûts, comme lors de la construction du métro de Milan en Italie, où le coût au km² atteint finalement une somme énorme. Daniel Lebègue rajoute que la corruption tue dans le monde. En Afrique, il faut parfois payer pour avoir accès à un hôpital, à des médicaments. En Chine, certaines entreprises profitent de la corruption pour avoir les mains plus libres et être moins attentives aux normes en vigueur sans risquer de poursuites, ce qui entraîne davantage d'accidents du travail.

Le débat avec les centraliens :

Quelle différence faites vous entre le lobbying et la corruption ?

M.Lebègue a répondu que selon lui le lobbying était normal (Transparency elle même en fait lorsqu'elle rencontre des responsables politiques), et définit le lobbying comme une forme de la défense d'intérêts. Toutefois, il trouve qu'il manque une véritable législation pour encadrer ces pratiques, et demande plus de transparence. Il faudrait selon lui que chaque visite d'un lobbyiste auprès d'un parlementaire fasse l'objet d'une écriture dans un registre, et que sur chaque texte de loi soit mentionné les groupes lobbyistes ayant pris part à la discussion. Il cite en exemple le Canada où un commissariat au lobbyisme a été créé. M.Gerstner conclut en disant que le lobbying peut être éthique, alors que la corruption ne l'est jamais.

Jusqu'où doit aller la transparence ? La vie privée peut-elle être menacée ?

M.Lebègue souligne le fait que la vie privée doit être protégée mais que lorsqu'un responsable occupe un mandat, il doit rendre des comptes au peuple, que la transparence doit être exigée. Il cite ainsi l'exemple suédois, où les journalistes se réunissent et désignent l'un des leurs qui obtient un mandat pour suivre pendant une année un ministre et peut tout contrôler de son action, suivre ses réunions... Cela permet une plus grande transparence. M.Gerstner ajoute que l'anonymat peut être préservé, notamment par la mise en place de boîtes où les salariés peuvent rapporter des faits de corruption anonymement. Mais il souligne le fait que la France est en retard dans ces domaines, elle est mal à l'aise, ce qui s'explique par son histoire.

On peut noter que certaines nations attendent un comportement irréprochable de leurs représentants, par exemple en Suède la vice premier ministre a utilisé une carte professionnelle pour avancer 150€ de frais, qu'elle a remboursé plus tard avec ses fonds personnels. Cela lui a valu d'être contrainte à la démission. Un peu exagéré selon Daniel Lebègue.

Complément :

Enfin, M.Lebègue explique qu'un des problèmes actuels en matière de lutte anti-corruption en France réside dans le système judiciaire mis en place. Il faut pour aboutir à une condamnation premièrement établir les faits, ensuite l'intention de corrompre, et enfin le fait qu'il y a eu existence d'un pacte, ie d'un accord tacite entre les deux parties, ce qui est très compliqué à prouver. Des affaires durent ainsi des années (22 ans pour C.Pasqua). Il milite donc pour une justice transactionnelle, comme c'est le cas aux États-Unis, où beaucoup plus d'affaires aboutissent. En pratique, la justice effectue une négociation à l'amiable avec l'incriminé qui donne lieu à une transaction, puis elle nomme un moniteur qui suit pendant un laps de temps donné l'entreprise ou la personne concerné, et peut accéder à tous les éléments, toutes les réunions qu'elle souhaite. C'est plus efficace selon M.Lebègue.

Le café se conclut, même si de nombreux étudiants avaient encore des questions à poser.